

Conseil Municipal
du 12 avril 2024

Procès-verbal



L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Thénieux, sous la présidence de Mme PIETU Delphine Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Date de Convocation du Conseil Municipal : 18/03/2024

Date d'affichage : 18/03/2024

Présents : PIETU Delphine – TOURATIER Vincent – HUGUET Sylvie – TEIXEIRA Antonio – PORTE Pierre BLANCHARD Sophie – BRANGER Aline – BLANCHET Fabien – LABRY Olivier – PORTE Raymonde – MORNAY David.

Absents et excusés : Mme DURAND Marie-Jo qui a donné pouvoir à M TEIXEIRA Antonio – M BOURSET Fabien qui a donné pouvoir à Mme BRANGER Aline.

Secrétaire : PORTE Raymonde

DELIBERATION 03/2024-COMPTÉ DE GESTION 2023 COMMUNE :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte de gestion 2023 dressé par Monsieur le Receveur Municipal et considérant qu'aucune observation n'a été formulée, déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION 04 /2024-COMPTÉ ADMINISTRATIF 2023

Mme PIETU quitte la séance.

Après présentation du Compte Administratif 2023 du budget principal, par M Touratier Vincent élu président de la séance, le Conseil Municipal, approuve le Compte Administratif 2023 arrêté aux sommes suivantes :

Conseil Municipal
du 12 avril 2024

Procès-verbal



	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Exédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Exédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Exédent
Résultat reporté		82265,00	22 226,23			60038,77
Opérations de l'exercice	420 089,08	433 583,85	66 240,24	55 164,12	486 329,32	488747,97
TOTAUX	420 089,08	515 849,23	88 466,47	55 164,12	486329,32	548786,74
Résultat de Clôture		95 760,15	33 302,35			62457,80
RAR	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	420 089,08	515 849,23	88 466,47	55 164,12	486 329,32	548 786,74
Résultats Définitifs		95 760,15	33 302,35			62 457,80

DELIBERATION 05/2024-BUDGET COMMUNE AFFECTATION DU RESULTAT 2023:

Madame la maire rappelle les résultats du **compte administratif** :

INVESTISSEMENT

Solde d'exécution reporté : (+ ou -)

2023

- 22 226,23

Recettes réalisées :

55 164,12

Dépenses réalisées :

66 240,24

Solde d'exécution (déficit)

33 302,35

Provisions non employées

Restes à réaliser recettes :

Restes à réaliser dépenses :

Besoin de financement :

33 302,35

Conseil Municipal
du 12 avril 2024

Procès-verbal



Excédent de financement :

FONCTIONNEMENT :	Résultat de l'exercice :	13 494,77
	Résultat antérieur reporté :	82 265,38
	Résultat à affecter ou à reporter :	95 760,15

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de la manière suivante

-Déficit de fonctionnement reporté :

-Affectation en réserves : 33 302,35

(titre de recette au compte 1068)

-Report à nouveau en fonctionnement : 62 457,80

(reprise au compte 002 dans le budget N+1)

DELIBERATION 06/2024 TABLEAU D' AMORTISSEMENT A INSCRIRE AU BUDGET UNIQUE 2024 COMMUNE.

Compte à amortir	Valeur	Dép art	Amortissements antérieurs	Reste à amortir	Durée	Amortissements 2024
21532 Réseau	12749,27 €	2011	4143,52€	8924,48€	40 ans	318,73€
Somme à inscrire au compte 281532						318,73€
2041582	1174,86€	2012	782,49 €	392,37 €		78,32€

Conseil Municipal
du 12 avril 2024

Procès-verbal



Eclairage Public	587,19€	2013	391,20 €	195,99€	15ans	39,15€
	1695,01€	2014	1017,00 €	678,60 €		113,00€
	587,19€	2015	313,19 €	273,99 €		39,15€
	587,19€	2016	274,04 €	313,14 €		39,15€
	587,19€	2017	195,75€	391,64 €		39,15€
Compte 28041582						347,92

2041512 Fonds de Concours	8 135,39 €	2020	1084,00€	7051,39 €	15 ans	542,00€
	2140,00 €	2021	284,00 €	1 856,00€		142,00€
	2128,40 €	2021	283,80€	1 844,10€		141,90€
	3494,00 €	2022	232,93 €	3261,07€		232,93€
	4812,33 €	2023	0	4812,33€		320,82€
Compte 2841512						1379,65€
Totaux compte 6811						2046,30€

**DELIBERATION 07/2024-VOTE DES TAUX DES TAXES
DIRECTES LOCALES :**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter les taxes directes locales pour 2024

	Taux 2023	Taux 2024
- Taxe Foncière bâtie :	35,03 %	35,03 %

Conseil Municipal
du 12 avril 2024

Procès-verbal



- Taxe Foncière non bâtie	26,56 %	26,56 %
- Taxe sur le Résidences secondaires et logements vacants	12,77 %	12,77 %

DELIBERATION 08/2024-BUDGET UNIQUE COMMUNE 2024

Le projet de Budget Unique 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement : 498 268,45 €

Section d'investissement : 186 231,39 €

Ce budget est voté en fonctionnement et en investissement au niveau du chapitre

DELIBERATION 09/2024 -COMPTE DE GESTION 2023 SERVICE ASSAINISSEMENT:

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte de gestion 2023 dressé par Monsieur le Receveur Municipal et considérant qu'aucune observation n'a été formulée, déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION 10/2024 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 SERVICE ASSAINISSEMENT :

Après présentation du Compte Administratif 2023 du budget assainissement par M Touratier Vincent élu président de la séance,
le Conseil Municipal, approuve le Compte Administratif 2023 arrêté aux sommes

Conseil Municipal
du 12 avril 2024

Procès-verbal



suivantes :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Exédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Exédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Exédent
Résultat reporté		6 611,08 €		32 770,75 €		39 381,83 €
Opérations de l'exercice	49 276,78 €	44 981,62 €	9 120, 72 €	26 121,69 €	58 397,50 €	71 103,31 €
TOTAUX	49 276,78 €	51 592,70 €	9 120,72€	58 892,44 €	58 397,50 €	110 485,14 €
Résultat de Clôture	0,00	2 315,92 €		49 771,72 €		52 087,64 €
RAR						
TOTAUX CUMULES	49 276,78 €	51 592,70 €	12 130,42	44 901,17	58 397,50	110 485,14 €
Résultats Définitifs	0,00	2 315,92 €		32 770,75		52 087,64 €

DELIBERATION 11/2024 -ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2023

		2023
Mme La maire rappelle les résultats du compte administratif :		
INVESTISSEMENT	Solde d'exécution reporté : (+ ou -)	32 770,75 €
	Recettes réalisées :	26 121,69 €
	Dépenses réalisées :	9120,72 €
	Solde d'exécution	49 771,72 €
	Provisions non employées	0,00
	Restes à réaliser recettes :	0,00
	Restes à réaliser dépenses :	0,00
	Besoin de financement :	0
	Excédent de financement :	
FONCTIONNEMENT :	Résultat de l'exercice :	- 4295,16 €
	Résultat antérieur reporté :	6 611,08 €
	Résultat à affecter :	2 315,92 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de la manière suivante

-Déficit de fonctionnement reporté :

-Affectation en réserves : 0

(titre de recette au compte 1068)

-Report à nouveau en fonctionnement : 2 315,92 €

(reprise au compte 002 dans le budget N+1)

Conseil Municipal
du 12 avril 2024

Procès-verbal



DELIBERATION 12/2024 SERVICE ASSAINISSEMENT TABLEAU D'AMORTISSEMENT

A INSCRIRE AU BUDGET 2024:

Biens	Valeur Brute	Date d'acquisition	Durée	Amortissements 2023	VNC
213 Station	242 892,99 €	31/12/2004	60 ans	4 048,21€	141 013,71€
213 Installation Bâche à Boues	6 231,16 €	02/10/2004	50 ans	124,00 €	4884,21 €
Somme à inscrire au 2813 4172,21 €					
2156.Matériel et outillage	1604,65 €	13/08/2021	60 ans	26,74 €	1 551,16 €
2156-Matériel et outillage	41 473,36 €	02/09/2021	60 ans	691,22 €	40 090,92
Somme à inscrire au 28156 717,96 €					
2158 Réseaux	703 744,37€	31/12/2004	60 ans	11 729,00€	440 595,42 €
2158 Raccordement Réseau	980 ,72 €	26/07/2007	50 ans	16,34€	732,96 €
2158 extension Réseau	112 793,72 €	26/07/2007	60 ans	1879,00€	88 885,25 €
2158 Curage réseau EU	2 683,34 €	26/07/2007	50 ans	53,00 €	2015,86€
2158 Extension Réseau	13 065,91 €	04/05/2007	50 ans	261,00 €	10 018,83 €

Conseil Municipal
du 12 avril 2024



Procès-verbal

2158 Travaux regard EU	334,88 €	29/10/2008	50 ans	6,00 €	260,24 €
2158 Ingénierie extension réseau	10 906,62 €	21/04/2008	50 ans	218,00 €	8 362,46 €
Somme à inscrire au compte 28158				14165,00€	

	Montant Initial	départ amortissement	Amortissements antérieurs	Reste à amortir	Du rée	Amor-tissements 2024
subvention 99 Travaux	61 707,55 €	2002	44637,50 €	17 483,77€	60 ans	1 028,46 €
subvention 2000 schéma directeur	12 029,64€	2001	9 022 ,27 €	3 007,37€	60 ans	200,49 €
subvention 2001 Travaux	23 175,80€	2007	12 746,68 €	10 699,12 €	60 ans	772,52 €
subvention 2002 Travaux	42 143,27€	2007	21 774,09 €	20 369,18 €	60 ans	702,39 €
subvention 2003 Travaux	51 453,00€	2007	26 584,05 €	24 868,92 €	60 ans	857,55€
subvention 2004 travaux	481,00€	2007	248,47 €	232,53 €	60 ans	8,02 €
subvention 2005 travaux	1588,00 €	2007	818,42 €	772,58 €	60 ans	24,47 €
subvention 2006	21 114,00 €	2007	1048,90 €	10 205,10 €	60 ans	351,90 €

Conseil Municipal
du 12 avril 2024

Procès-verbal



Subvention 2021 débitmètre	24 823,46	2022	827,44 €	24 016,02 €	60 ans	413,72
Total comptes 777 et 1391						4359,45€

DELIBERATION 13/2024 - BUDGET UNIQUE SERVICE ASSAINISSEMENT 2024 :

Le projet de Budget Unique 2024 du service assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section fonctionnement : 50 654,36 €

Section d'investissement : 68 826,60 €

Ce budget est voté en fonctionnement et en investissement au niveau du chapitre.

DELIBERATION 14/2024 - TARIF LOCATION DES SALLES / FOYER RURAL ET PLAGES :

Fixation des tarifs de locations des Salles municipales (foyer rural et plage) pour 2024.

Les tarifs actuels sont revalorisés selon le tableau en annexe

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} juillet 2024.

Conseil Municipal
du 12 avril 2024

Procès-verbal



DELIBERATION 15/2024 - REDEVANCE ORANGE 2024.

En application des dispositions du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, les montants maximum des redevances d'occupation du domaine public dues par ORANGE au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à :

- 48,27 € le km linéaire pour le réseau souterrain
- 64,36 € le km linéaire pour le réseau aérien
- 32,18 € le m2 au sol pour les autres installations

Ce qui donne pour les installations d'infrastructures de télécommunications existantes sur la commune :

a) artères de télécommunications :

Sous-sol : 22,384 km X 48,27€	soit 1080,47 €
Artère aérienne : 14,849 km X 64,36€	soit 955,68 €

b) emprise au sol :

cabine : 0 m2

Le montant de la redevance ORANGE pour 2024 s'élève à 2036,15 €.

DELIBERATION 16/2024 PROJET ESPACE DÉTENTE ET UN ESPACE SPORTIF - PLAN DE FINANCEMENT :

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'installation d'un espace détente

Le montant des devis pour ces travaux est de 74 563, 07€ HT.

La somme sera inscrite au budget unique 2024 au chapitre 2113 de la section investissement.

Des subventions seront demandées à l'ANS, à la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et au fonds de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Plan de financement de l'opération :

Conseil Municipal
du 12 avril 2024

Procès-verbal



• Espace détente :

DETR	50 %	8 394,10 €
CDC Vierzon Sologne Berry	30 %	5 036,46 €
Fonds propres mairie	20 %	3 357,65 €
TOTAL		16 788,21 € HT

• Espace sportif :

Agence Nationale du sport	80 %	46 219,88 €
Fonds Propres mairie	20 %	11 554,98 €
TOTAL		57 774,86 € HT

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le plan de financement de ce projet et AUTORISE Mme La Maire à faire les demandes de subventions et signer les documents afférents à cette opération.

ANNULE ET REMPLACE la délibération N° 02/2024 du 09/02/2024

DELIBERATION 17/2024 RÉNOVATION DES SANITAIRES DE L'ÉCOLE - PLAN DE FINANCEMENT :

Le Conseil Municipal décide de procéder à la rénovation des sanitaires de l'école,

Le montant des devis pour ces travaux est de 16 483,96 € HT.

La somme sera inscrite au budget unique 2024 au chapitre 2113 de la section investissement.

Des subventions seront demandées au Conseil Départemental, au fonds de la dotation d'équipement des territoires ruraux et à la communauté de communes Vierzon -Sologne -Berry.

Plan de financement de l'opération :

Communauté de Communes 15 %	2 472,59 €
Conseil Départemental 15 %	2 472,59 €

Conseil Municipal
du 12 avril 2024

Procès-verbal



D.E.T.R	50 %	8 241,98 €
Fonds propres mairie	20 %	3 296,80 €
Total		16 483,96 €

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le plan de financement et AUTORISE Mme La Maire à faire les demandes de subventions et signer les documents afférents à cette opération.

Délibération prise à l'unanimité

ANNULE ET REMPLACE la délibération N° 35/2023 du 23/11/2023

DELIBERATION 18/2024 REPRISE DE PROVISIONS SUR CRÉANCES DOUTEUSES.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°16/2023 du 26/06/2023 constituant une provision pour risques et charges au titre des créances douteuses,

Considérant la nécessité de reprendre partiellement la provision pour couvrir les créances admises en non valeur et dettes effacées.

Le Conseil Municipal

DECIDE :

De procéder à la reprise partielle de la provision constituée par la délibération 16/2023 du 22 juin 2023 à hauteur de 6000,00€

D'imputer l'écriture correspondante au compte 7817 du budget 2024.

DELIBERATION 19/2024 TABLEAU D' AVANCEMENT DE GRADE

Mme la Maire rappelle à l'assemblée :

Conseil Municipal
du 12 avril 2024

Procès-verbal



Conformément à l'article L,522-27 du code général de la fonction publique, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à un grade, à partir du nombre d'agents éligibles pour être nommé au grade considéré.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 18 mars 2024,

la Maire propose à l'assemblée,

De Fixer les taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Cadre d'emploi	Grades d'avancement	Taux (en%)
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	Adjoint Technique Principal 1ère Classe	100 %

Le Conseil Municipal :

ADOpte par :

la proposition ci-dessus

DÉLIBÉRATION 20/2024 : ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Vu la Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 Mars 2023,

Vu l'article 15 de ladite Loi qui demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables,

Madame la Maire rappelle que la Loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) du 10 Mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de « *planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires* ».

Ainsi, à travers son article 15, ladite Loi demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables.

Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable. Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones mais ces derniers seront plus compliqués à réaliser, notamment avec la création, par le porteur de projet et à ses frais, d'un comité de projet lors de la phase de concertation.

Dans cet objectif, l'État a mis en place un portail cartographique permettant aux communes de définir ces différentes zones.

Conseil Municipal
du 12 avril 2024

Procès-verbal



Madame la Maire précise que ces zones doivent être définies dans un délai de 6 mois à compter de la mise à dispositions des informations prévues au 1° du II de l'article 15 de la Loi APER afin de respecter les échéances réglementaires.

Madame la Maire précise également que ces zones ont fait objet d'une concertation du public du 15/02/2024 au 15/03/2024. Le registre n'a recueilli aucune remarque suite à cette consultation.

Madame la Maire propose à présent de débattre autour de la définition des zones d'accélération sur les énergies suivants :

Projet éolien de la Prairie (Plan N°1)

Projets solaire et photovoltaïque Zone de la carrière (Plan N°2)

Photovoltaïque : Zone de Launay (Plan N°3)

Photovoltaïque : Zone de l'Aujonnière (Plan N°4)

Solaire, photovoltaïque : Zone des Tripaudières (Plan N°5)

Méthaniseur : Zone de Launay (Plan N° 6)

Après échanges, le Conseil Municipal :

- arrête les propositions zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente délibération,

Précise que la présente délibération sera transmise, à la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry en plus de sa transmission en Préfecture afin que l'intercommunalité puisse organiser le débat en Conseil Communautaire prévu par la Loi.

Le Conseil Municipal :
ADOpte par :
la proposition ci-dessus

Date d'affichage le 16/04/2024